

BREFCENTRE Synthèses

n°143
novembre 2012

En 2011, au niveau régional, le recours au travail temporaire représente 28 168 emplois en équivalent temps plein, ce qui correspond à 775 378 contrats conclus.

En 2011, le volume de travail temporaire a progressé sur une période de 12 mois, que ce soit en nombre de missions (+6,6 %) mais aussi en nombre d'emplois équivalent temps plein (+10,9 %). Ces progressions annuelles demeurent néanmoins inférieures à celles enregistrées l'année précédente (+17,6 % en nombre de contrats conclus et +20,7 % en emplois en équivalent temps plein). Les emplois intérimaires demeurent majoritairement occupés par des hommes, ils signent les deux tiers des contrats et occupent 68,6 % des emplois en équivalent temps plein. Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux enregistrés l'année précédente.

La part des jeunes de moins de 25 ans s'élève à un peu plus de 32 % du nombre de contrats conclus contre 29,4 % en 2010. En revanche, ils occupent 28,4 % des emplois en équivalent temps plein soit un point de moins qu'en 2010. La durée moyenne des contrats pour cette tranche d'âge demeure, comme les années

précédentes, inférieure à celle des autres tranches d'âge (1,67 semaine contre 1,90 semaine tous âges confondus).

Les établissements utilisateurs d'intérimaires sont le plus souvent industriels (51,5 % du volume du travail temporaire en équivalent temps plein). La part du secteur de l'industrie progresse pour la troisième année consécutive et dépasse le niveau de 2008 (50,9 % des emplois ETP).

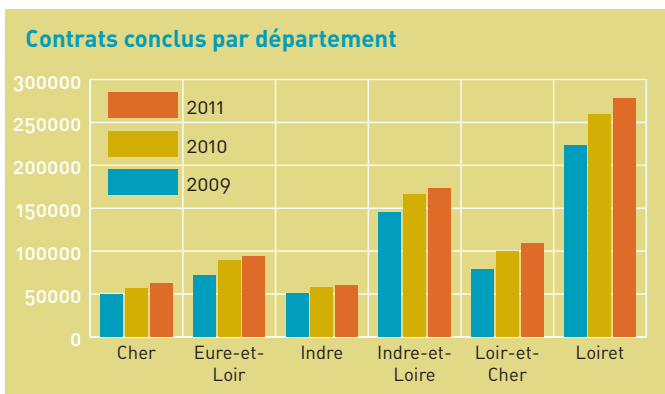
Le secteur de la construction enregistre en 2011 une augmentation de +9,1 % en nombre d'emplois en équivalent temps plein contre -0,3 % en 2010. Ce secteur représente 15,0 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein de la région contre 20,3 % au niveau national.

Enfin, le tertiaire représente 32,8 % du nombre d'emplois en équivalent temps plein, contre 33,7 % en 2010. Ce secteur enregistre néanmoins une hausse de +7,8 % du nombre d'intérimaires en EETP.

→ Le travail temporaire en région Centre en 2011

Reprise confirmée dans tous les départements

Le niveau de recours à l'intérim varie selon les départements. Toutefois, la tendance haussière observée l'année précédente se confirme en 2011 pour l'ensemble des six départements de la région Centre.



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Cette tendance ne s'observe pas dans les mêmes proportions selon les départements. En effet, le Loir-et-Cher se distingue avec des taux de progression élevés du nombre de contrats conclus (+9,7 % en un an et +39,3 % par rapport à 2009) mais aussi du nombre d'emplois en équivalent temps plein (+12,8 % en un an et +62,3 % par rapport à 2009).

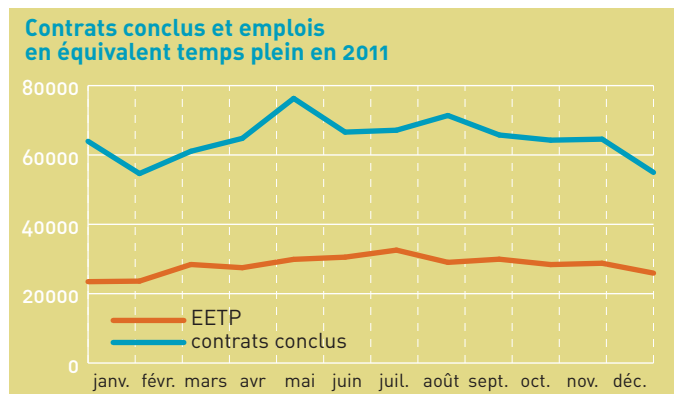
Le Cher (+8,4 %) et le Loiret (+7,3 %) affichent également des taux annuels d'évolution du nombre de contrats signés supérieurs à la moyenne régionale (+6,6 %). Il en est de même de la progression du nombre d'emplois en équivalent temps plein (+17,4 % pour

le Cher, +14,2 % pour le Loiret contre +10,9 % en moyenne régionale).

L'Indre-et-Loire est le département qui affiche les progressions les plus faibles (+4,4 % en un an en nombre de contrats conclus et +3,8 % en emplois équivalent temps plein). Néanmoins, ce département demeure le deuxième pourvoyeur d'emplois intérimaires de la région avec 173 181 contrats conclus en 2011 derrière le Loiret (277 798 contrats signés en 2011).

Une saisonnalité atténuée

Le nombre d'emplois générés par l'intérim en région Centre a connu son niveau le plus bas de l'année en février 2011 avec 54 635 contrats conclus, ce qui représente 23 616 emplois en équivalent temps plein. Ce nombre a ensuite progressé jusqu'en mai pour atteindre son point le plus haut de l'année (76 306 contrats soit 29 895 EETP). Le nombre de contrats a ensuite fléchi malgré un rebond en août avec 71 381 contrats soit 29 030 emplois en équivalent temps plein pour atteindre 54 972 contrats fin décembre 2011.



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Les ouvriers surreprésentés

La répartition des emplois intérimaires en équivalent temps plein selon les PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) est inégale. En effet, les ouvriers sont surreprésentés tant à l'échelon régional que national. Ils représentent 79,8 % des emplois en équivalent temps plein au niveau local et 74,4 % au niveau national (77,2 % en Eure-et-Loir et 86,7 % dans l'Indre). Les ouvriers signent également 80,3 % des contrats de travail temporaire de la région contre 72,3 % pour la France métropolitaine. Cette proportion s'élève à 87,2 % dans l'Indre et à 77,1 % dans l'Indre-et-Loire.

Plus de la moitié des ouvriers (54,8 % des emplois en équivalent temps plein pour la région) travaillent dans l'industrie, hormis dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret. En Indre-et-Loire, seuls 40,3 % des ouvriers intérimaires travaillent dans l'industrie mais 30,0 % d'entre eux sont embauchés dans la construction (contre 16,4 % pour la région). Dans le Loiret, 49,7 % des intérimaires ouvriers exercent dans l'industrie, 37,1 % travaillent dans le tertiaire (contre 28,1 % au niveau régional).

Les employés, qui représentent 8,7 % des emplois temporaires en équivalent temps plein régionaux et 11,7 % des emplois intérimaires nationaux sont principalement employés dans le tertiaire (68,0 % en région et 73,4 % en France métropolitaine.)

Plus du quart (28,4 %) des emplois intérimaires en ETP sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans. Les employés sont également très jeunes, un tiers d'entre eux a moins de 25 ans, alors que pour les cadres, cette tranche d'âge occupe moins d'un emploi ETP sur cinq (19,7%)

Les personnes âgées de 50 ans et plus sont par ailleurs plus présentes chez les ouvriers intérimaires que dans les autres catégories, ils occupent 10,0 % des emplois ETP d'ouvriers contre 8,4 % des emplois ETP d'employés et 8,9 % des emplois ETP de cadres.

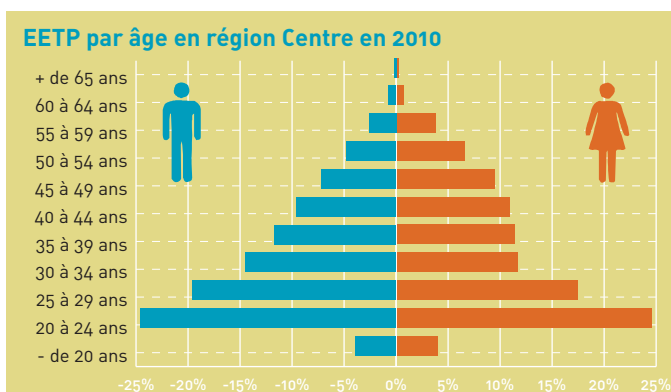
Les femmes sont sous-représentées chez les ouvriers où elles occupent un quart des emplois ETP et surreprésentées chez les employés où elles occupent 76,1 % des emplois ETP. Pour les cadres, les femmes sont minoritaires mais occupent néanmoins 43,4 % des emplois ETP.

La part des jeunes intérimaires toujours importante

Les jeunes de moins de 25 ans occupent plus du quart des emplois intérimaires en équivalent temps plein. Cette tranche d'âge représentait en 2010, 29,4 % des emplois en équivalent temps plein et tend à reculer pour atteindre en 2011, 28,4 %. Cette proportion reste néanmoins supérieure au niveau national (26,7 %).

C'est dans le Loir-et-Cher que les jeunes occupent le plus d'emplois en équivalent temps plein (30,5 %) et dans l'Indre-et-Loire qu'ils sont le moins représentés (26,4 %).

La répartition par tranche d'âge est sensiblement identique pour les hommes et femmes de la région Centre excepté pour les 30-34 ans. En effet, cette tranche d'âge représente 11,6 % des effec-



Source : DARES - Pole emploi - Insee

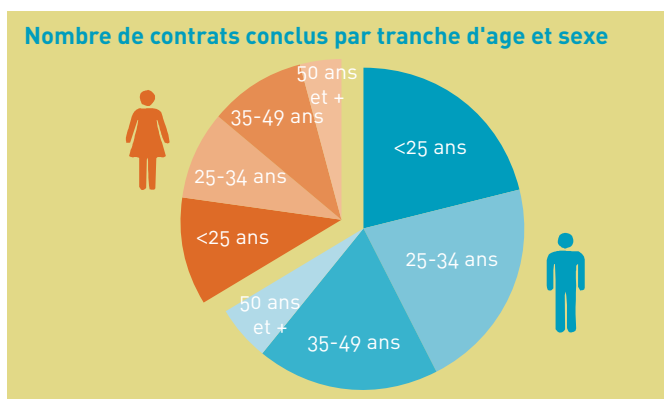
tifs féminins (en EETP) contre 14,5 % pour les hommes, soit 2,9 points d'écart. Cette différence ne s'observe pas au niveau national où l'écart entre hommes et femmes ne dépasse pas 1,6 point pour cette tranche d'âge.

Des contrats majoritairement conclus par les hommes

Les contrats de travail temporaire sont le plus souvent conclus par des hommes, soit deux contrats sur trois en région Centre (59,6 % des contrats en Eure-et-Loir et 77,2 % dans le Cher). C'est moins qu'au niveau national où les hommes concluent 69,1 % des contrats.

Ils représentent 68,6 % des emplois en équivalent temps plein au niveau local et 72,5 % au niveau national. Quelle que soit la tranche d'âge, les hommes signent plus de contrats que les femmes ce qui représente deux fois plus d'emplois en équivalent temps plein.

De plus, le nombre de contrats signés par des hommes (+7,5 % en un an) progresse plus que ceux signés par des femmes (+4,7 %) tant au niveau régional que national (+8,1 % pour les hommes et +5,4 % pour les femmes). Il n'y a que dans le département de l'Indre où la tendance est inversée ; le nombre de contrats conclus par les femmes (+11,3 %) progresse en un an plus vite que le celui des hommes (+2,2 %).



Source : DARES - Pole emploi - Insee

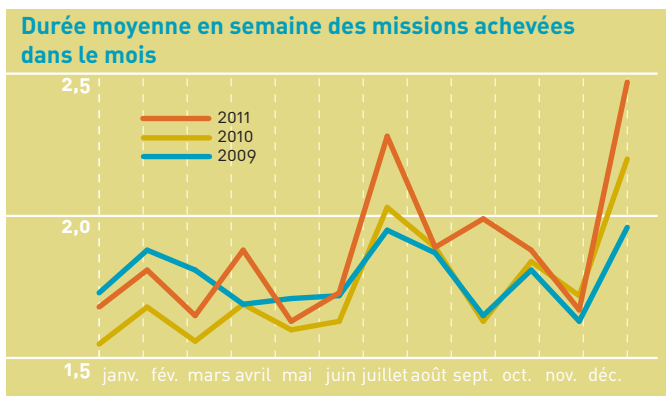
Des missions plus courtes dans les services et pour les jeunes

Durée moyenne des missions de travail temporaire	Centre	France métró
Industrie	2,22	2,10
Construction	2,23	2,60
Tertiaire	1,48	1,28
dont		
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1,42	1,23
Information et communication	2,54	2,59
Activités financières et d'assurance	3,0	3,36
Activités immobilières	1,82	1,86
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,91	1,51
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,93	0,69
Autres activités de services	0,90	1,14
Toutes activités confondues	1,90	1,78

Source : DARES - Pole emploi - Insee

La durée moyenne des contrats conclus au cours de l'année 2011 a été de 1,90 semaine contre 1,77 l'année précédente. Cet allongement des missions s'observe également mais dans des proportions moindres à l'échelon national dont la durée moyenne des missions passe de 1,71 semaine en 2010 à 1,78 semaine en 2011.

En moyenne, les contrats ont été plus longs dans les secteurs de la construction (2,23 semaines) et de l'industrie (2,22 semaines). Par contre, la durée des missions est nettement plus courte dans le tertiaire (1,48 semaine). Toutefois, tous les secteurs du tertiaire n'ont pas les mêmes pratiques ; les activités financières et d'assurance enregistrent une durée moyenne de missions de 3 semaines contre 0,93 semaine pour l'administration publique, la santé et l'enseignement.



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Il existe quelques disparités départementales. Les missions sont les plus longues dans le Loir-et-Cher (2,11 semaines) et les plus courtes dans l'Indre-et-Loire (1,74 semaine).

Au cours de l'année 2011, la durée moyenne des missions a varié selon le mois de 1,63 semaine en mai à 2,47 semaines en décembre. Cet aspect saisonnier dans le recours à l'intérim est identique à celui constaté l'année précédente excepté pour le mois de septembre qui enregistre un rebond en 2011 contrairement à septembre 2009 et 2010.

Les contrats de mission conclus par les jeunes de moins de 25 ans ont une durée moyenne de 1,67 semaine contre 1,56 semaine

Durée moyenne des missions de travail temporaire	Centre	France métro
Moins de 25 ans	1,67	1,52
25-49 ans	2,04	1,91
50 ans et plus	1,83	1,74
Tous âges confondus	1,90	1,78

Source : DARES - Pole emploi - Insee

l'année précédente. Au niveau national, les missions offertes à cette tranche d'âge sont relativement plus courtes (1,52 semaine en 2011 et 1,47 semaine en 2010). Les jeunes bénéficient de missions plus longues dans le Loir-et-Cher (1,93 semaine) et plus courtes en Indre-et-Loire (1,41 semaine).

La durée des missions des jeunes demeure, comme les années précédentes, nettement inférieure à celles enregistrées dans les autres tranches d'âge. Avec une durée moyenne de 2,04 semaines, les salariés âgés de 25 à 49 ans sont ceux qui bénéficient des contrats les plus longs.

La durée des missions varie également en fonction de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). Les cadres effectuent des missions de plus longue durée : 4,65 semaines en région (3,67 semaines en France métropolitaine). Pour les professions intermédiaires, les missions sont de 2,29 semaines en moyenne (2,00 pour la France). Dans le même temps, les employés et les ouvriers enregistrent des durées inférieures à 2 semaines, respectivement 1,59 et 1,90 semaine.

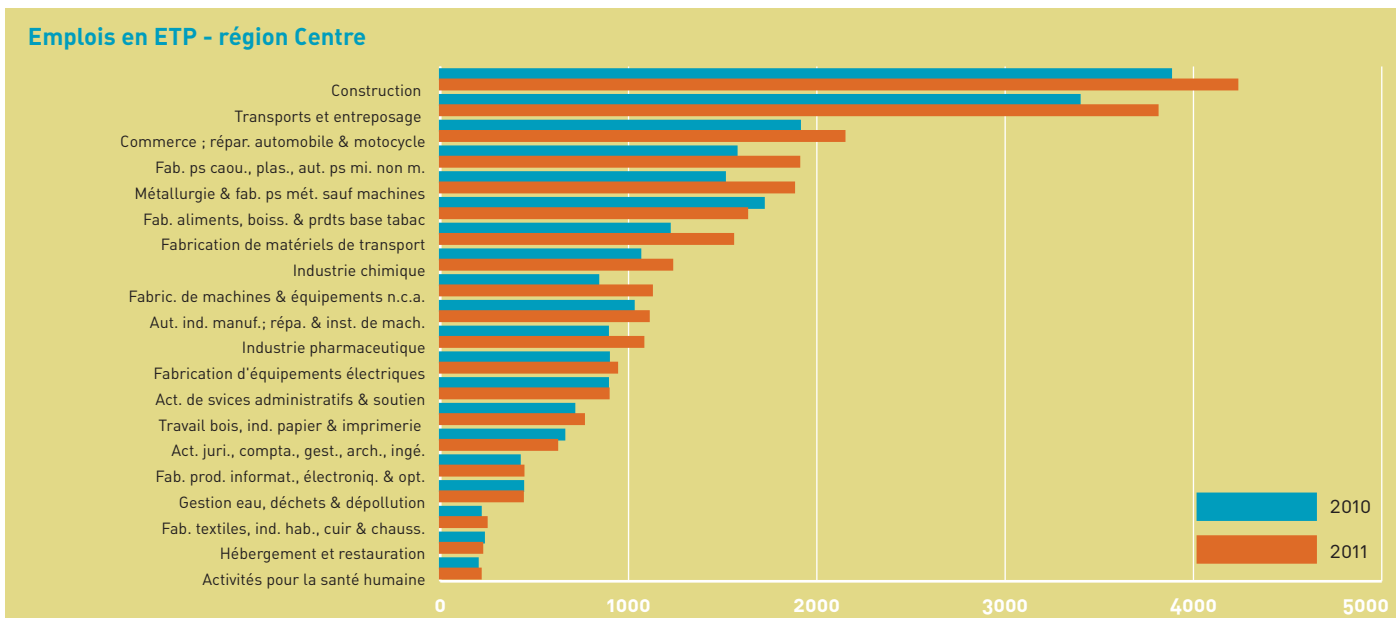
Des disparités au niveau des secteurs d'activité

Tous secteurs confondus, le nombre d'emplois en ETP a progressé de 10,9 % entre 2010 et 2011 et atteint 28 168 emplois, donnée qui tend à se rapprocher du niveau de 2008 (28 944 EETP).

De manière générale, aussi bien pour la France métropolitaine que pour la région Centre, la part de l'emploi intérimaire en ETP dans l'industrie confirme le regain observé en 2010. Le secteur industriel demeure comme les années précédentes le plus gros utilisateur de main d'œuvre intérimaire. Il totalise en effet 51,5 % du volume de l'intérim et 45,0 % au niveau national. La spécificité industrielle de la région Centre explique cette proportion plus importante qu'au niveau national. En emplois équivalent temps plein, l'industrie a employé 14 504 salariés en 2011 contre 12 682 en 2010, soit une progression annuelle de +14,4 % (+35,6 % entre 2009 et 2010).

Toutefois, en Indre-et-Loire, l'industrie occupe 37,0 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein contre 67,9 % dans le Loir-et-Cher. Le recours au travail intérimaire dans l'industrie progresse en un an de +6,3 % dans l'Indre-et-Loire et de +21,7 % dans le Loir-et-Cher.

Les travailleurs intérimaires sont notamment nombreux dans les secteurs de la fabrication de produits en caoutchouc, de la métallurgie, de la fabrication d'aliments et boissons, de la fabrication de matériels de transport et de l'industrie chimique. La part du nombre d'emplois en ETP dans ces cinq secteurs d'activité représente plus de 56 % du total des emplois intérimaires de l'industrie.



Source : DARES - Pole emploi - Insee

Le secteur tertiaire est le deuxième secteur utilisateur avec 9 238 emplois en 2011 contre 8 568 l'année précédente, soit une augmentation de +7,8 % sur 12 mois. Avec plus de 13,5 % du total des EETP (13,4 % en 2010), le secteur des transports demeure toujours à un niveau de recours élevé. On constate de plus une évolution de +12,2 % par rapport à 2010.

Enfin, le secteur de la construction enregistre comme en 2010 une progression en nombre d'emplois en équivalent temps plein

sur un an (+9,1 %) et représente 15,0 % du total des emplois ETP de la région contre 20,3 % des emplois intérimaires de France métropolitaine. La construction emploie 26,4 % des intérimaires en EETP dans l'Indre-et-Loire et 8,6 % dans le Loir-et-Cher. Ce dernier département est le seul à enregistrer un repli du recours au travail temporaire en perdant en un an -5,1 % des emplois en équivalent temps plein ■

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours (rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein)

Le taux de recours n'a pu être calculé en raison de l'indisponibilité des effectifs salariés émanant de Pôle emploi.

Sont exclus du champ Pôle emploi : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre

12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)
Mise en page : Sylvie GAILLOT